Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le 07/11/2025
ID : 031-213102247-20251106-DEL_2025_05_02-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025-05-02

Département de la Haute-Garonne

Mairie de GOURDAN-POLIGNAN

Nombre de Conseillers :	
en exercice	15
présents	10
votants	14

OBJET :
Vœux pour soutenir nos petites lignes régionales ferroviaires

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à 20 heures
Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire
Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. JORDA, M. MARTINEZ, Mme RENAUD
Absents excusés : M. DESERT-LACAY (procuration à M. MARTINEZ) Mme GALLEGO (procuration à Mme BRESSOLE), Mme GEVREY (procuration à M. COLLA), M. LARQUE (procuration à Mme ECHEVARNE)
Absents non excusés : M. GABAS

Monsieur le Maire explique la nécessité d'engagement de l'État pour le sauvetage des lignes ferroviaires du quotidien.

Notre réseau ferroviaire est en danger : 4 000 km de lignes sont menacés de fermeture dans toute la France, dont 984 km en Occitanie. Ces « petites lignes », trop souvent négligées des grandes orientations nationales, sont pourtant essentielles à notre métropole : elles relient Auch, Albi, Rodez ou Figeac et les territoires ruraux à Toulouse.

Ces lignes sont des vecteurs irremplaçables de justice sociale, d'égalité territoriale et de transition écologique. Leur disparition signifierait la fin d'un accès direct aux services publics, une mobilité restreinte pour des millions d'habitants, et un coup porté à la lutte contre le dérèglement climatique.

Face à cette menace, la Région Occitanie a, depuis des années, assumé largement les responsabilités de l'État, finançant massivement l'entretien et la modernisation de ces infrastructures. Pourtant, les voies ferrées restent juridiquement la propriété exclusive de l'État.

D'ici à 2032, ce sont 800 millions d'euros supplémentaires qui devront être investis en Occitanie pour sauver nos petites lignes. Le mur d'investissement qui se dresse ne peut être franchi sans un engagement ferme et durable de l'État.

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Affirme son attachement aux lignes ferroviaires du quotidien, qui constituent un pilier de la mobilité durable et de la cohésion des territoires ;
- Demande à l'État de prendre pleinement ses responsabilités en engageant un plan national de sauvegarde des lignes ferroviaires menacées, en partenariat avec les Régions, et de garantir les investissements nécessaires à leur modernisation et leur pérennité ;
- Apporte son soutien aux initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles mobilisées pour la défense des lignes du quotidien, notamment en Occitanie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le 07/11/2025
ID : 031-213102247-20251106-DEL_2025_05_02-DE

- Exprime sa solidarité avec les territoires et les populations directement concernés par les fermetures envisagées, et appelle à une mobilisation nationale en faveur d'un service ferroviaire accessible, équitable et écologique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Patrick SAULNERON

MAIRIE DE GOURDAN-POLIGNAN 31210 Haute-Garonne

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr